

**2^{ème} rallye historique de régularité sportive NPEA et 1^{er} rallye moderne de régularité sportive NPEA
du Valais 24-26 octobre 2024**

Date : 26 octobre 2024
Objet : Décision DC no 3:

Time/Heure : 18:30

Non-respect des points de contrôle (+/- 10%)

Document No: RM3.05⁰⁴

de : *Directeur de course*

à : *Equipage n° R2 Humbert-Droz / Hirschi*

Malgré un avertissement oral adressé à l'équipage à 12h50 soit avant le départ de la SR 10, l'équipage a une nouvelle fois dépassé la tolérance de 10% dans le cadre d'un point de contrôle effectué sur la ZR10 Pays St-Bernard 2.

Au vu de ce qui précède l'équipage a effectué une 2^{ème} infraction.

En application de l'article 31.10 du règlement particulier VHRS/VMRS, l'équipage est mis hors course.

Martigny, le 26 octobre 2024

Le Directeur de course VHRS/VMRS
Julien Grosjean

